

## Miroir Social : votre réseau d'information sociale

Interview

### Assistants maternelles : « les tribunaux sont frileux à l'idée de condamner les particuliers employeurs » - Liliane Delton, UNSA-ASSMAT

avr 26 2016

Thème: %1



Ancienne cadre bancaire et juriste devenue assistante maternelle, Liliane Delton a créé le syndicat Assmat, qui a rejoint l'UNSA au niveau national en 2014. Elle développe avec succès une stratégie d'adhésion (plus de 1 000 sur les 12 derniers mois) en jouant la carte de la proximité tant en face à face que sur Facebook. Le site internet du syndicat faisant avant tout office de boîte à outils pour les adhérentes soucieuses de se défendre face à certains particuliers employeurs sans scrupule.

#### Selon vous, pourquoi était-il nécessaire de créer ce syndicat ?

Pour défendre une profession caractérisée par la misère sociale et un grand vide juridique. Les assistantes maternelles ont en effet peu de droits, manquent de formation diplômante et de passerelles vers d'autres métiers. Il n'y a donc pas d'évolution de carrière possible. Elles se sentent aussi très dévalorisées par l'image que les médias donnent d'elles, en faisant des amalgames à partir de scandales, même quand les gens concernés n'ont pas d'agrément. Ils sont souvent perdus et ont besoin de personnes qui les écoutent et leur donnent des conseils précis : modèles de lettres, accompagnement dans les démarches etc.

#### Ne sont-ils pas assez éloignés de la culture syndicale traditionnelle ?

En effet, quand ils nous rejoignent c'est plus pour connaître leurs droits et ensuite aider leurs collègues que dans l'idée de militer. Ils sont même très méfiants vis-à-vis des syndicats qui les courtisent beaucoup, via des mailing-lists et tracts inappropriés qui finissent à la poubelle et puis s'en vont... En fait, ils sont trop sollicités par des syndicats qui ne sont pas suffisamment sur le terrain et qui ne connaissent pas leur réalité. Il faut savoir que c'est une population assez disparate. Sur les 400 000 assistantes maternelles en France, il y a des bac+5 qui le font par passion ou parfois temporairement pour élever leurs enfants et d'autres qui ont du mal à maîtriser la langue française. Il faut donc parfois adapter notre niveau de langage. Quoi qu'il en soit, le fait d'être maintenant au niveau national nous permet de prendre des adhésions partout en France. Depuis 2015, nous comptons 17 nouvelles secrétaires responsables de leur département ou région et en charge du développement, elles sont actuellement en formation. Avec les 7 précédentes, nous sommes donc à 24. Le bureau national compte quatre membres.

#### Ressources

##### Sources

- [UNSA ASSMAT](#)

## Comment expliquez-vous ce « succès » depuis un an ?

Nous sommes sur le terrain. Nous organisons des réunions auxquelles nous invitons un maximum d'assistantes maternelles à venir nous rencontrer pour nous poser leurs questions. Lors de ces réunions, nous invitons aussi un ou deux avocats du réseau UNSA, qui se sont spécialisés dans le droit qui leur est applicable... Car, souvent, ils le connaissent très mal. Par exemple, la « cause réelle et sérieuse » de licenciement n'existe pas. Le retrait d'enfant est libre, il n'y a pas besoin de motif. Quoi qu'il en soit, en fin de réunion, beaucoup adhèrent. Je joue aussi régulièrement le rôle de défenseur syndical, quand le conflit avec les particuliers employeurs a eu lieu, comme c'est souvent le cas, avant l'adhésion. Je rédige les conclusions moi-même et je vais plaider. Mais j'ai l'impression que les tribunaux sont frileux à l'idée de condamner des particuliers, même quand ceux-ci continuent de percevoir les aides sans pour autant payer l'assistante maternelle.

## Vous vous développez aussi beaucoup sur le web ?

Nous avons en effet un site qui fait office de boîte à outils réservée aux adhérentes et une page Facebook. Pour nous développer, nous nous sommes investies dans des groupes Facebook fermés, réservés aux assistantes maternelles et nous avons pris beaucoup de temps pour répondre à leurs questions.

## Avez-vous accès aux négociations dans la branche des services à la personne ?

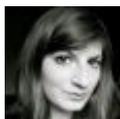
L'UNSA n'est pas encore représentative. En son sein, nous sommes deux : l'UNSA-ASSMAT et SUPNAAFAM (Syndicat d'union professionnelle national des assistants et accueillants familiaux et assistants maternels, NDLR), une petite branche syndicale de l'association ANAMAAF, elle-même issue de l'UFNAFAM. Il ne représente que 300 adhérents encartés mais l'association compte au moins 3 000 membres qui ne sont pas adhérents UNSA. Elle entretient des rapports privilégiés avec le ministère de la Famille. Nous allons cependant revendiquer notre légitimité au sein de l'UNSA pour avoir accès à la représentativité dans cette branche. Si cela arrive, j'estime que l'UNSA ASSMAT a toute légitimité pour être à la table des négociations de la convention collective nationale et participer aux études menées par le ministère. Depuis la fin décembre 2014, nous avons enregistré un millier d'adhérentes supplémentaires. Elles sont aujourd'hui 2 400 et nous pensons atteindre les 3 000 à la fin de l'année.

Mots-clés : [Particulier Employeur, assistantes maternelles,](#)

Entreprises : [UNSA ASSMAT,](#)

## À propos de l'auteur

- Audrey Minart



- Journaliste

- Nombres d'articles : 122

- Inscrit le 25 juil., 2011

## Partenaires

